

Reclassifications

Le Conseil d'Etat fait marche arrière

Le Gouvernement valaisan a décidé le 22 juin dernier de lever la suspension des demandes de réévaluation de salaires (reclassifications) du personnel de l'Etat.

Il revient sur sa décision du 25 août 2004. Le Conseil d'Etat avait alors fait grand bruit en bloquant toutes les nouvelles requêtes salariales. Objectif: économiser. Il appliquait ainsi une des solutions proposées par la commission des mesures structurelles, chargée de tailler dans le budget cantonal. Toutes les requêtes vont désormais être traitées, y compris celles déposées en 2004 et jusqu'au délai légal du 31 mars 2005.

Pour la FMEF, c'est une victoire sur toute la ligne. Elle avait vivement protesté contre cette décision unilatérale, prise sans consultation ni dialogue. Sa réaction a porté. Le revirement gouvernemental doit beaucoup à la prise de position ferme de l'association faitière de la fonction publique valaisanne. Par cette décision, le Conseil d'Etat tire aussi la conséquence des faits. Plusieurs enquêtes et sondages l'ont montré. Les fonctionnaires valaisans sont parmi les moins nombreux (en proportion du nombre d'habitants), les moins coûteux... et les plus efficaces de Suisse.

En 2004, près de 400 employés d'Etat avaient bénéficié d'une réévaluation de salaire, individuelle ou collective.

Lire la décision du Conseil d'Etat

Lire l'information du Service du personnel et de l'organisation (News N° 7 du 29 juin 2005)